



**Conseil Municipal du 22 avril 2026**  
**Salle du Conseil Municipal à Villemur-sur-Tarn**

**Extrait du Registre des Délibérations**

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 031-213105844-20260422-DELIB2026025-DE



## Délibération 2026-025

### Subventions aux associations – Exercice 2026

L'An deux mille vingt-six et le mercredi 22 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Serge MOULET, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 09 avril 2026.

#### Présents

M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, Mme Sabrina ROMERO, M. Pierre CRESUT, Mme Nathalie GILARD, M. Jean-Louis LATUGAYE, Mme Jade MALAFOSSE, M. Jacques ASO, Mme Laure PICARD, M. Christophe MAZZOLENI, M. Mickael MOULON, M. Eric ESPANOL, Mme Brigitte BERTO, M. Frédéric BURGALAT, M. Hervé BENECH, Mme Océane HILLAIRET, M. Guillaume TURROQUES, Mme Chloé PLACIER, M. Michel NOT, Mme Nathalie BLATCHE, Mme Florence DELTORT, Mme Christine POMMEREUL, M. Daniel REGIS, M. Olivier DE BENEDICTIS.

#### Conseillers ayant donné pouvoir

M. Quentin DUROS a donné pouvoir à Mme Jade MALAFOSSE,  
Mme Audrey RAMOND a donné pouvoir à Mme Laure PICARD,  
Mme Céline CAMMAS a donné pouvoir à Mme Océane HILLAIRET,  
Mme Sonia GOMEZ a donné pouvoir à Mme Brigitte BERTO,  
Mme Louise MICHARD a donné pouvoir à M. Olivier DE BENEDICTIS.

#### Conseillers absents

Aucun.

#### Secrétaire de séance

M. Pierre CRESUT.

**Membres en exercice - 29** | **Membres présents - 24** | **Pouvoirs - 04 (\*)** | **Membres absents - 0**

(\*) M. Quentin DUROS ne prend pas parti au vote du fait de son implication dans le monde associatif de la commune.



## Exposé

---

La Commune de Villemur-sur-Tarn apporte son soutien financier à de nombreuses associations de la Ville pour les aider à mener leurs projets, développer leurs activités et organiser des évènements.

Il convient ici d'attribuer les subventions aux associations qui en ont fait la demande pour 2026. Le tableau suivant présente les montants attribués.

Monsieur le Maire rappelle que les Conseillers Municipaux présents dans les organes dirigeants d'une association ne doivent pas prendre part au vote.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°2026-021 en date du 22 avril 2026 portant adoption du budget primitif 2026 du budget principal,



Nom de l'association		Rappel Année 2025		Année 2026			Manifestions organisées et/ou prévues en 2026
COOPERATIVES SCOLAIRES		Subvention Part fixe		Subvention demandée en 2026	Subvention Part fixe		
ECOLE (M.BREGEON)	Coopérative école élémentaire Michelet	1 800 €		2 000 €	2 000 €		Fête des écoles / Carnaval
ECOLE (Mme BROSILLE)	Ecole Maternelle Michelet G A France	1 800 €		2 000 €	2 000 €		Fête des écoles / Carnaval
ECOLE (Mme NOVAK)	Coopérative école élémentaire Anatole France	1 800 €		2 000 €	2 000 €		Fête des écoles / Carnaval
CLAE	Espace Jeunes	385 000 €					Olympiades / Festival 3'airs
		5 400 €		6 000 €	6 000 €		
COMITES DES FETES / FESTIVALS / EVENEMENTS		Subvention Part Fixe 1er semestre 10%	Subvention Part Exceptionnelle 90% si évènement	Subvention demandée en 2026	Subvention 1er semestre part fixe 10%	Part exceptionnelle 90%	Manifestions organisées et/ou prévues en 2026
C.F. MAGNANAC	Comité des Fêtes de Magnanac	125 €	1 125 €	1 500 €	0 €	0 €	
C.F. FILHOLS	Association Chapeires et Truffandiers	90 €	810 €	1 200 €	500 €	500 €	Fête locale / Fête des voisins / 11 novembre
C.F. LETERME	Comité des Fêtes du Terme	146 €	1 319 €	2 000 €	850 €	850 €	Fête locale/Vide-grenier / Fête vin nouveau
VA JOUER DEHORS	Association festival va jouer dehors	100 €	900 €	2 500 €	750 €	750 €	Festival "Va jouer dehors" fin août 2026
ARTISTES/LIBERTE	Artistes en Liberté	0 €	0 €	2 500 €	750 €	750 €	Spéctacle de fin d'année école
		461 €	4 154 €	9 700 €	2 850 €	2 850 €	
ASSOCIATIONS AVEC - de 500 € de SUBVENTION		Subvention: 1 Part Fixe 1er semestre		Subvention demandée en 2026	Subvention: 1 Part Fixe 1er semestre		Manifestions organisées et/ou prévues en 2026
AALSV	Association des Anciens de Labinal Safran Villemur	216 €		250 €	250 €		
APEL	Association Parents d'élèves Site Famille	265 €		/	/		Kermesse / Loto / Marchés
APE	APE des écoles publiques de Villemur-sur-Tarn	265 €		265 €	265 €		Kermesse / Loto / Dîcîée
ARTS PLASTIQUES	Association d'atelier d'Arts Plastiques	500 €		530 €	500 €		Expo annuelle
SOIE COULEUR	Soie et Couleurs	/		500 €	500 €		Expo annuelle / Marché de Noël
CEMA F.	Centre d'Enseignement Musical Alisson	424 €		3 500 €	400 €		Fête de la musique / Concert élèves
EXPO AUTO	Villemur Passions Mécaniques	201 €		600 €	200 €		/
GYMNASTIQUE	Club Gymnastique Volontaire	378 €		500 €	400 €		/
AVGFL	Association Villemur Gymnastique Féminine Libre	90 €		100 €	100 €		/
PETANQUE	La Pétanque Savoyaise	334 €		500 €	400 €		Concours / Challenge / Banquet
CYCLO LOISIR	Cyclo Loisir Villemurien	106 €		400 €	300 €		Randonnée cycloloisir 21/03/2026
		2 779 €		7 145 €	3 315 €		
ASSOCIATIONS AVEC + de 500 € ET < 3500 € de SUBVENTION		Subvention Part Fixe 1er semestre 50%	Subvention Part Exceptionnelle 50% si évènement	Subvention demandée en 2026	Subvention Part Fixe 1er semestre 50%	Subvention Part variable 50% si évènement	Manifestions organisées et/ou prévues en 2026
AVH	Association des Amis du Villemur Historique	500 €	500 €	1 000 €	500 €	500 €	
ASPV	Association pour la Sauvègarde du Villemurais	500 €	500 €	1 000 €	500 €	500 €	Exposition Tour de Défense
SOLIDARITÉ	Villemur	/	/	1 500 €	500 €	500 €	
AVIRON	Association Sportive Villemurienne Aviron	1 816 €	1 816 €	4 000 €	2 000 €	2 000 €	Régates fête Saint-Michel/Open ergo / Loto
JUDO	Association Sportive Villemurienne Judo	1 350 €	1 350 €	2 700 €	1 350 €	1 350 €	Portes ouvertes
GRIMPETOUT	Association sportive Grimpetout	250 €	250 €	500 €	250 €	250 €	Sorties
SKI	Association Sportive Villemurienne Ski	750 €	750 €	1 500 €	750 €	750 €	Sorties
BASKET	Villemur Basket Club	1 500 €	1 500 €	3 000 €	1 500 €	1 500 €	Championnat / Stages
ACCA	Association Communale de Chasse Agréée de Villemur	383 €	382 €	765 €	383 €	382 €	Epreuves de brevets de chasse / Concours
CLUB CANIN	Club d'éducation canine de Villemur	879 €	878 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €	Concours national de Ring / Lotos
AAPMA	Association Agréée Pour Protection Milieu Aquatique	361 €	360 €	850 €	400 €	400 €	Concours/Fête du Tarn/Lachés truites/Carte gratuite aux villemuriens de - 12 ans
PETANQUE	La Pétanque joyeuse Magnanaoise	550 €	550 €	1 500 €	750 €	750 €	Concours / Méchoui en juin 2026 / Compétitions
COURSE A PIED	Les Groulos Longagnos	600 €	600 €	1 200 €	600 €	600 €	Trail nocturne janvier 2026
BMX	WHEELMUR	/	/	3 000 €	100 €	100 €	Expo voitures
FITNESS	Power Fit 24	/	/	1 500 €	0 €	0 €	
SANTE	Maison Sport Santé RESPIRE	250 €	250 €	/	/	/	Festival "Bien plus en corps"
		9 689 €	9 686 €	26 015 €	10 583 €	10 582 €	
ASSOCIATIONS AVEC + de 3500 € de SUBVENTION		Subvention Part Fixe 1er semestre 50%	Subvention Part Exceptionnelle 50% si évènement	Subvention demandée en 2026	Subvention Part Fixe 1er semestre 50%	Subvention Part variable 50% si évènement	Manifestions organisées et/ou prévues en 2026
BVV	Les Bons Vants Villemuriens	2 000 €	0 €	/	/	/	
TENNIS	Association Sportive Villemurienne Tennis	1 750 €	1 750 €	3 500 €	1 750 €	1 750 €	Tournois / Portes ouvertes
CYCLISME	Association Sportive Villemurienne Cyclisme	2 014 €	2 014 €	10 000 €	4 000 €	4 000 €	Course Mapei/Challenge Anthony Perez/Lolo
		5 764 €	3 764 €	13 500 €	5 750 €	5 750 €	
ASSOCIATIONS AVEC + de 5000 € de SUBVENTION		Subvention Part Fixe 1er semestre 50%	Subvention Part Exceptionnelle 50% si évènement	Subvention demandée en 2026	Subvention Part Fixe 1er semestre	Subvention complémentaire maximale	Manifestions organisées et/ou prévues en 2026
E.MUSIQUE	Ecole de Musique de Villemur	11 000 €	11 000 €	24 000 €	12 000 €	12 000 €	
RUGBY	Union Sportive Villemur Fronton (Rugby)	5 000 €	3 700 €	14 680 €	4 750 €	4 750 €	Championnat
FOOTBALL	Association Sportive Villemurienne Football	5 000 €	3 330 €	8 330 €	4 250 €	4 250 €	Championnat / Tournoi
		21 000 €	18 030 €	47 010 €	21 000 €	21 000 €	
<b>TOTAUX</b>		<b>45 037 €</b>	<b>43 304 €</b>	<b>109 370 €</b>	<b>49 498 €</b>	<b>40 182 €</b>	
<b>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>		<b>3 600 €</b>		<b>0 €</b>	<b>89 680 €</b>		
<b>BUDGET TOTAL SUBVENTIONS provisionné</b>		<b>105 000 €</b>		<b>110 000 €</b>			

## Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **D'approuver** le versement des subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2026 conformément au tableau ci-dessus ;
- **D'imputer** cette dépense sur le compte 65748 (chapitre 65) du budget principal 2025 ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

## Résultats du vote

Votants – 28 | Pour – 25 | Contre – 0 | Abstention – 03

La Secrétaire de séance,

Pierre CRESUT



Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Serge MOULET